

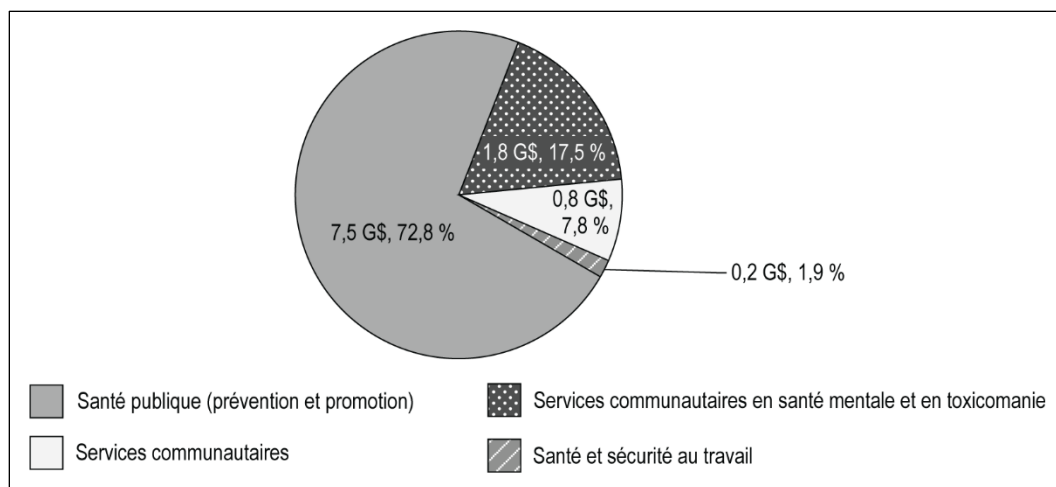


## Données sur la santé publique et les services communautaires en santé mentale et en toxicomanie dans la BDDNS

La Base de données sur les dépenses nationales de santé (BDDNS) consigne les dépenses de santé publique des gouvernements et des organismes publics. Elle comprend les dépenses liées notamment aux activités de prévention des maladies et de promotion de la santé, aux services communautaires en santé mentale et en toxicomanie, et aux services de santé au travail visant à promouvoir et améliorer la santé et la sécurité en milieu de travail. La définition élargie de la santé publique va au-delà de la promotion de la santé, de la prévention des maladies et de l'inspection sanitaire; elle est conforme à la définition des soins préventifs utilisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son manuel *Système de comptes de la santé* (SCS). Le SCS est le cadre sur lequel reposent les comptes de la santé du Canada.

La majeure partie des dépenses de santé publique est assumée par les gouvernements provinciaux et territoriaux. La figure suivante présente les dépenses totales de santé publique des gouvernements provinciaux et territoriaux réparties en 4 catégories principales : Santé publique (prévention et promotion), Services communautaires en santé mentale et en toxicomanie, Services communautaires, et Santé et sécurité au travail.

**Figure** Dépenses de santé publique des gouvernements provinciaux et territoriaux selon la catégorie, Canada, 2016-2017 (en milliards de dollars et pourcentage)



### Remarque

Les dépenses liées aux services en santé mentale et en toxicomanie fournis dans les services d'urgence, les hôpitaux (y compris les hôpitaux psychiatriques) et les établissements de soins de longue durée sont incluses dans les catégories Hôpitaux et Autres établissements.

### Source

Base de données sur les dépenses nationales de santé, Institut canadien d'information sur la santé.





## Note technique

En 2016-2017, dernière année pour laquelle on dispose de données, les dépenses pour les Services communautaires en santé mentale et toxicomanie par les gouvernements provinciaux ou territoriaux s'élevaient à 1,8 milliard de dollars, soit 17,5 % du total des dépenses de santé publique (10,3 milliards).

Comme le montre la figure, la BDDNS permet de consigner certaines dépenses sur les services en santé mentale et en toxicomanie offerts en milieu communautaire. Ces services offrent un soutien aux personnes aux prises avec des troubles de santé mentale et qui vivent dans la collectivité; ils sont généralement dispensés par des ergothérapeutes, des travailleurs sociaux, des infirmières autorisées, des psychologues et des psychiatres. Ces services varient grandement d'une province et d'un territoire à l'autre, mais comprennent d'ordinaire ce qui suit :

- dépistage, évaluation, détection et intervention précoces, traitement à court terme, promotion, prévention, consultation, coordination de la prestation des services, programmes de soutien et de traitement dans la communauté;
- information et orientation, sensibilisation, gestion de cas, aide au logement, réadaptation, aide à l'emploi, counseling, promotion et prévention en santé mentale, groupes de soutien et occasions sociales et récréatives, et service de soutien par les pairs pour les consommateurs et les ex-consommateurs;
- services et soutien aux patients en santé mentale ayant obtenu leur congé de l'hôpital pour les aider à reprendre leur vie dans la collectivité.

De par leur nature, les services communautaires en santé mentale et en toxicomanie susmentionnés constituent des services de santé publique. Dans plusieurs provinces et territoires, ce type de services fait partie des programmes de santé publique en milieu communautaire et les données sur les dépenses qui s'y rapportent ne sont pas explicitement définies.